



Licenciement économique pendant congé sans solde

Par **Laiorga**, le **26/01/2023** à **06:36**

Bonjour,

Mon entreprise (>1000 salariés) vient d'être mise en redressement judiciaire avec un gros risque de licenciement économique en juillet 2023.

J'ai 10 ans d'ancienneté de cette entreprise et j'ai posé un congé sans solde de 4 mois pour la période de Mai à Août 2023 pour voyager.

Je précise que ce congé sans solde a été posé et accepté avant de savoir cette mise en redressement.

Je risque donc d'être licencié en plein milieu de mon congé sans solde. Quelles sont les risques pour moi ? (prime de licenciement, CST...)

Merci d'avance pour vos retours sur ce cas assez particulier.

Cordialement

Par **P.M.**, le **26/01/2023** à **14:24**

Bonjour,

A priori, cela ne change rien pour vous hormis la durée d'indemnisation par Pôle Emploi...